



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 4 Juin 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 19 membres, absents excusés ayant donné procuration : 8 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

POINT N°509

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA COMMUNE DE SAINTE MARIE AUX MINES ET LA VILLE DE NANCY

RAPPORT RELATIF

Vu les articles L. 243-4 à L. 243-6, L. 311-4, L. 312-1, L. 344-2 à L. 344-6 du Code de l'action sociale et des familles

Vu les articles L. 5132-1 à L. 5132-4, L. 5132-15 à L. 5132-17, D. 5132-27 à D. 5132-43-1 du Code du travail

Vu la convention PVD du 28 Avril 2021

Vu la commission de LA REUNION COMMUNE DE LA COMMISSION « URBANISME ET BIEN VIVRE EN VILLE » et DE LA COMMISSION « ESPACES NATURELS » du 7 février 2025

Mme la Maire expose :

La Ville de Sainte-Marie-aux-Mines (SMAM) est engagée dans une démarche d'animation et d'embellissement en particulier pour accompagner les grands évènements qui se déroulent sur son territoire. Elle souhaite innover dans ce domaine.

C'est pourquoi, la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines et la ville de Nancy souhaitent mettre en place un partenariat afin de partager leur savoir-faire et matériaux pour créer ensemble, développer des initiatives végétales et créatives contribuant ainsi à la renaturation créative. Au-delà des créations, le partenariat vise à permettre aux agents des services techniques concernés des deux collectivités territoriales respectives des échanges de pratiques - connaissances, échanges culturels, échanges techniques et bonnes pratiques participatives - tout en expérimentant et en développant des manifestations et des solutions nouvelles de renaturation et d'accompagnement aux changements climatiques leurs espaces publics et naturels respectifs.



A Sainte-Marie-aux-Mines, un jardin recyclable éphémère est proposé sur la place Keufer sur la fin de la saison estivale 2025. Un jardin éphémère est une création végétale imaginée pour être installée sur l'espace public. Son installation est limitée dans le temps, ce qui en fait son originalité et son intérêt. Ces jardins permettent de présenter la ville sous un nouveau regard et de mener des expériences de renaturation.

Le jardin qui sera installé accompagnera ainsi deux événements : le Carrefour Européen du Patchwork 18 au 21 septembre Folie 'Flore de Mulhouse 2 au 12 octobre 2025.

1. La co-création végétale

Les agents municipaux des deux villes gagnent en expertise formés sur ce type de réalisation et peuvent partager leurs connaissances et expériences opérationnelles pour la réussite de ce type créations florales et culturelles. L'expérience se partage aussi sous forme de visite et de collaborations autour de nouvelles plantations ou de zones d'observations mais également les expériences relationnelles avec les citoyens et leurs techniques de création ou d'entretien.

LES APPORTS DE NANCY

Invitation au dépaysement sur la place Stanislas transformée pour l'occasion, le jardin éphémère de la ville de Nancy existe depuis les travaux d'embellissement et de piétonisation de la Place Stanislas en 2005. Les services "Ecologie et Nature" de la Ville de Nancy travaillent chaque année autour d'une thématique en lien avec l'actualité : les voyages, l'histoire, le patrimoine, les villes jumelles ...

LES APPORTS DE SAINTE MARIE AUX MINES

Forestum

Le Forestum est un site qui doit son nom à l'implantation d'arbres non autochtone il y a 40 ans, aujourd'hui il devient un vrai laboratoire à ciel ouvert qui permet de confirmer ou non l'adaptation de certaines essences sur des stations différentes dans les conditions actuelles de réchauffement climatique.

Cimetières

Les cimetières de Sainte Marie aux Mines, répartis sur 5 sites, sont en pleine mutation depuis 2023. De conception très minérale depuis leurs existences, la végétalisation est en cours avec une grande prise en compte des aspects de biodiversité et d'un patrimoine arboré hérité de tombes perpétuelles laissé en évolutions libres. Cela met en avant une particularité de « cimetière-parc ».

2. Historique de la démarche de partenariat



Un processus de travail s'est enclenché avec la ville de Nancy pour soutenir l'initiatives de services techniques de la ville de Nancy

- mai 2024 : 1ers contacts avec Bora Ylmaz, adjoint au Maire de Nancy et Conseiller régional pour exposer les intentions d'embellissement
- 12 septembre 2024 : premiers échanges techniques sur l'histoire du jardin éphémère de Nancy et sur les modalités d'accompagnement possible par la ville de Nancy.
- 30 octobre 2024 : initiation à un visite commentée du jardin éphémère et des serres municipales de Nancy
- 31 janvier 2025 : ateliers de conception en mairie avec les agents de la mairie et des Services Techniques de la ville pour imaginer le jardin éphémère (forme, couleurs, plantes, etc.) Cinq concepts sont proposés : A Cœur, Fougère d'Argent, le boomerang, patchwork australien, le jardin à tisser.
- 8 avril 2025 : recensement des matériaux et des plantes
- 23 mai 2025 : test du jardin grandeur nature dans les serres municipales de Nancy

3. Une double inspiration en 2025

L'édition 2025 de ce jardin recyclable tire son inspiration de plusieurs sources à partir du concept établi avec les agents de la ville de Sainte-Marie-aux-Mines :

- **Le cahier de style territorial du Val d'Argent**

Le jardin recyclable et éphémère traduit le « cahier de style de territoire » réfléchi à l'échelle du Val d'Argent et les 4 motifs textiles imaginés pour lui. Ce cahier de style, présente en 1ère édition, au salon Mode et Tissus 2025 sera exposé avec le jardin.

- **L'événement du Carrefour Européen du Patchwork**

La partie forale s'inspirera de l'Australie, pays mis à l'honneur pour le Carrefour Européen du Patchwork 2025.

II. Modalités du partenariat

Cette convention a pour but de définir les conditions de partenariat entre les deux communes :

- Echanges de connaissances et savoir-faire



- Prêt et utilisation de matériel communal respectif de manière ponctuelle
- Développement de manifestations en commun
- Développement et expérimentation de solutions de transformations de leurs espaces publics et naturels en commun
- Modalités de prise en charge et de restitution

Les deux villes peuvent assurer mutuellement le prêt de matériel leur appartenant. Elles peuvent honorer ces demandes lorsqu'elles n'utilisent pas elles-mêmes ce matériel. La présente convention fixe les obligations des bénéficiaires et précise les modalités et les conditions de ces prêts, afin de maintenir le matériel en bon état et de prévenir tout risque lié à son utilisation.

A noter que les échanges de pratiques et de prêt de matériel n'occasionneront aucun échange de financiers. Les mandats et les prête noms sont interdits.

La réalisation du jardin occasionnera des dépenses estimées à **2000 euros TTC** pour le transport et les matériaux non prêtés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la Commission « RELATIONS HABITANTS ET
VIE DEMOCRATIQUE » du 26/05/2025

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la démarche de partenariat et de prêt mutuel de matériel entre les villes de Nancy et de Sainte-Marie-aux-Mines

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de partenariat et des documents afférents

DECIDE d'imputer le montant de ce financement sur les lignes de crédit suivantes : 6241 (transport de biens) et 6068 (fournitures non stockées – autres matières et fournitures)

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Camille IMHOFF

La Maire

Noëlle HESTIN